

Plan Communal de Développement de la Nature de Remicourt



Administration
Communale
de Remicourt



Projet subsidié par le
Service Public
de Wallonie



Projet soutenu par la
Fondation Rurale
de Wallonie



Table des matières

1. INTRODUCTION: PHILOSOPHIE GÉNÉRALE DU PCDN	3
1.1. Philosophie d'un PCDN.....	3
1.2. L'état des lieux d'un PCDN	5
1.3. Motivation spécifique communale	6
2. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE LA COMMUNE.....	7
2.1. Aperçu global	7
2.2. Aperçu géographique.....	8
2.3. Aperçu géologique.....	9
2.4. Aperçu socio-économique	9
3. INVENTAIRE DU MILIEU NATUREL DE LA COMMUNE.....	10
3.1. Généralités.....	10
3.2. Description de la structure du paysage.....	10
Le plateau de Pousset	11
Le vallon de l'Yerne	11
Le plateau de Momalle	11
3.3. État du réseau écologique et de la biodiversité	12
Évaluation générale de l'Importance de la biodiversité	12
Inventaire et état des lieux au niveau de la commune de Remicourt	13
Évolution de la biodiversité.....	13
3.4. Description du réseau écologique	14
Zones centrales caractéristiques	14
Éléments du maillage écologique	15
3.5. Conclusions	17
4. PROGRAMME D'ACTION	18
4.1. Stratégie générale	18
4.2. Stratégie par groupe.....	18
4.3. Fiches – actions	19
5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	20
6. ANNEXES	21
6.1. Liste des partenaires	21
6.2. Récapitulatif des "Fiches - actions".....	23
6.3. Les "Fiches - actions"	23

1. INTRODUCTION: PHILOSOPHIE GÉNÉRALE DU PCDN

1.1. Philosophie d'un PCDN

L'initiative de la Région wallonne pour la réalisation des Plans communaux de Développement de la Nature (PCDN) est une des actions prises dans le cadre du Plan régional d'Environnement pour le Développement Durable. Elle fait suite à une expérience pilote de "contrats biodiversité" initiée par la Fondation Roi Baudouin au sein de cinq communes en 1993.

Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) est un projet qui mobilise les citoyens, les associations, les agriculteurs, les sportifs, les collectivités locales, les administrations et toutes les forces vives présentes sur et aux abords du territoire communal. Il vise à ce que chacun puisse, à son échelle, prendre part à l'œuvre commune de protection, de développement et de mise en valeur du patrimoine naturel communal.

"Les PCDN ont pour but de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel et paysager d'un territoire dans ses composantes physiques et biologiques, tout en respectant et en favorisant le développement économique et social des habitants.

L'idée maîtresse du PCDN, c'est que la sauvegarde de la nature n'est pas seulement une affaire de spécialistes, mais qu'elle peut être organisée au niveau local, sur le fond de réseau économique, à partir d'une concertation entre tous les acteurs concernés" (DELESCAILLE, 1995).

Ce faisant, la commune et les participants au PCDN prennent part aux efforts menés au niveau européen et mondial pour stopper la perte de biodiversité actuellement observée.

Le PCDN, qui se veut une aventure de longue haleine, se construit étape par étape.

Celles-ci sont au nombre de cinq:

- réunir les membres fondateurs du groupe de base;
- dresser un état des lieux de la nature dans la commune;
- viser un partenariat aussi large que possible;
- déboucher sur des projets concrets;
- élaborer un contrat qui engage pour l'avenir.

Ces étapes sont décrites en détail dans la brochure de la Région wallonne:

"Aide-mémoire pour réussir son Plan Communal de Développement de la Nature".

Un PCDN est un instrument en évolution permanente; au fur et à mesure des projets, les partenaires peuvent changer, de nouvelles actions peuvent s'envisager et donc rien n'est figé au départ.

Les réalités d'aujourd'hui ne seront pas les mêmes que celles de demain vu les changements annoncés pour le territoire wallon.

De nouveaux projets locaux, régionaux ou internationaux peuvent voir le jour et le PCDN prendra sa place en synergie avec ces derniers.

Un PCDN est un projet collectif et intergénérationnel; de 3 à plus de 77 ans, les citoyens et les différents partenaires sont les auteurs, les acteurs et les réalisateurs des fiches actions développées dans les groupes thématiques.

Le PCDN met en œuvre deux approches essentielles et complémentaires. D'une part, un état des lieux du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire communal et, d'autre part, la mise en place d'une dynamique d'actions qui repose sur un partenariat.

Les diverses menaces qui pèsent sur la nature — et aussi sur notre environnement — ne pourront être levées par la seule démarche du PCDN, mais il s'agit néanmoins d'une importante étape pour la conscientisation et la mobilisation organisée des acteurs locaux en faveur de la nature. La nature ne se limite pas aux réserves naturelles: elle doit pouvoir trouver une place sur tout le territoire communal. Cela va des plantes qui décorent nos balcons à la forêt privée, en passant par les jardins, les prairies, les cultures, les parcs et espaces verts publics.

Le Plan Communal de Développement de la Nature ne se limite donc pas à la gestion des espaces verts publics, mais concerne également l'ensemble des propriétaires présents sur le territoire communal.

En aménageant des jardins de façon respectueuse de l'environnement, on peut favoriser la biodiversité et créer des couloirs écologiques ou des havres de repos propices à la migration des espèces animales et au développement des espèces végétales. Ceci permet de recréer une certaine continuité entre des zones plus naturelles, dispersées dans le paysage, que l'on nomme "zones de développement" et "zones centrales". Les zones centrales et de développement sont des "concentrés" de biodiversité, entre lesquels il s'agit de créer, d'aménager ou de réaménager des "zones de liaison".

Les projets sont menés par les différents acteurs locaux d'aujourd'hui pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain tout en mettant en valeur les actions précédentes.

La participation citoyenne pour la réflexion ou l'action de terrain en vue du maintien ou de l'amélioration de la nature est la condition sine qua non pour la réussite d'un PCDN.

Un des défis du PCDN est d'associer divers acteurs autour de la prise en charge effective de la nature et du maintien de la biodiversité.

De plus, l'objet du PCDN ne se limite pas à la mise en place de projets à court terme. Ceux à moyen terme et à long terme ne doivent pas être omis pour que les générations futures puissent, à leur tour, sculpter la nature, les paysages de notre commune en s'appuyant sur nos actions.



Le PCDN est donc une démarche qui s'inscrit dans le concept du développement durable.

1.2. L'état des lieux d'un PCDN

L'inventaire du patrimoine naturel communal est un outil indispensable à la réalisation du futur plan communal (PETIT, 1995). Il a pour rôle d'identifier les caractéristiques du milieu naturel et de la biodiversité, d'en dégager les atouts, les faiblesses, ainsi que les potentialités. Il décrit l'état actuel du réseau écologique de la commune: son évolution positive ou négative dépendra, dans une certaine mesure, des choix et des actions futures du partenariat communal.

Cet état des lieux est concrétisé par la réalisation d'une cartographie du réseau écologique qui vise à mettre l'accent sur l'importance des relations écologiques spatiales qui conditionnent le maintien et les échanges des populations d'êtres vivants sur un territoire.

Il convient aussi de ne pas perdre de vue la position du territoire communal dans un ensemble plus vaste tel que celui de la sous-région ou de la région. Certains milieux locaux jouent un rôle parfois non négligeable dans le maintien ou le développement d'espèces sauvages. L'identification au réseau écologique à l'échelle locale a donc des implications plus vastes pour ces objectifs de la conservation de la nature.

Les différentes études réalisées et mesures prises en matière de conservation de la nature à l'échelle de la région wallonne (zones de protection spéciale, zones spéciales de conservation du réseau européen Natura 2000, structure écologique principale) peuvent aussi être complétées par la connaissance des réseaux écologiques locaux.

1.3. Motivation spécifique communale

Quoique les principales activités économiques se déroulant sur notre commune ont une vocation agricole propre au contexte de la Hesbaye, soit 85 % de la superficie communale, et que le développement de l'habitat soit important ces dernières années, la mise en place du PCDN est un des maillons qui permettra de préserver et/ou de reconstituer la biodiversité tant faunistique que floristique.

Comme dans toute la Hesbaye, grenier de la Belgique, le développement des techniques modernes de l'agriculture à travers la mécanisation, l'utilisation d'engrais chimique et de pesticides, les drainages et les remblaiements, ont fait disparaître bon nombre d'espèces sauvages naguère répandues dans le territoire rural. Il est devenu urgent de maintenir les milieux encore présents et de reconstituer un maillage écologique suffisamment dense là où il est rompu, afin de relier entre eux les sites d'intérêt écologique potentiel (zones centrales et zones de développement).

Il sera également utile d'envisager diverses tables rondes afin d'informer la population de la richesse environnementale communale telle que: l'occupation des combles et clochers par les chauves-souris et rapaces nocturnes, l'existence de haies vives et arbres remarquables...

Faire découvrir, à tous les citoyens, les beautés de notre environnement proche est également essentiel au bien-être des Remicourtois.

Il sera nécessaire de maintenir et développer les liaisons arbustives et arborées au sein et à l'extérieur des villages, en veillant à ne pas nuire au caractère ouvert du paysage Remicourtois. Plusieurs fossés d'égouttage, présents sur la commune, peuvent servir d'éléments de jonction entre différentes zones, essentiellement pour le passage de la faune terrestre.

Au niveau humain, un des objectifs du PCDN est de créer une unité au sein de la population pour qu'elle apprécie et s'approprie la dimension "nature" du territoire communal et ne se contente de préserver son petit lopin de terre.

2. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE LA COMMUNE

2.1. Aperçu global



2.2. Aperçu géographique

La commune de Remicourt est située en Province de Liège, dans l'arrondissement de Waremme. Depuis 1977, elle rassemble cinq anciennes communes: Pousset, Hodeige, Lamine, Remicourt et Momalle. En 2007, la population de la commune atteint 5137 habitants pour une superficie d'environ 22 km², ce qui donne une densité de population de 227 habitants par km².



La commune présente une situation intéressante avec un accès à différents grands axes de communication: l'autoroute A3-E40 qui borde l'extrémité nord de la commune, la voie ferrée reliant principalement Liège et Louvain et marquant un arrêt à Remicourt, et la N69 reliant Huy qui traverse la commune de Waremme, voisine de Remicourt.

Située en Hesbaye, la commune est principalement occupée par des plateaux limoneux voués à l'agriculture et n'est traversée que par un cours d'eau: l'Yerne qui parcourt le centre de la commune du sud au nord pour rejoindre le cours du Geer sur la commune d'Oreye. Dès lors, ce cours d'eau fait l'objet d'une étude par le Contrat Rivière du Haut-Geer.

Les espaces boisés ou réservés à la nature sont particulièrement absents sur la commune. Il s'agit essentiellement de quelques bosquets épars ne couvrant pas plus d'un demi-hectare.

2.3. Aperçu géologique

D'un point de vue géologique, la commune se trouve essentiellement sur un sous-sol crayeux datant du crétacé. Ces craies perméables donnent lieu à une infiltration de l'eau en sous-sol qui forme d'importantes nappes aquifères. Celles-ci constituent un réservoir d'eau alimentant l'ensemble de la région liégeoise. Par ailleurs, cette perméabilité est à l'origine de la rareté des cours d'eau dans cette partie de la Hesbaye, ce qui lui a valu le nom de Hesbaye sèche. L'absence d'érosion par des cours d'eau explique le relief très peu vallonné de cette région.

Par ailleurs, comme sur l'ensemble de la Hesbaye, ce sous-sol est couvert d'une importante épaisseur de limons éoliens, ou lœss, qui se sont déposés lors des dernières glaciations. Ceux-ci contribuent à la grande fertilité du sol et ont favorisé le développement de l'agriculture dans la région.

2.4. Aperçu socio-économique

La commune de Remicourt présente depuis longtemps une vocation agricole propre au contexte de la Hesbaye, et depuis plus récemment, une fonction résidentielle liée à sa situation géographique intéressante. On constate un développement important de nouveaux lotissements sur la commune au cours des dernières années et de nouveaux aménagements d'extension de l'habitat sont en projet. En 2001 déjà, on comptait sur l'ensemble de la population active résidant au sein de la commune, une part de 94 % travaillant à l'extérieur de la commune pour seulement 6 % travaillant au sein de la commune. Le développement récent de l'habitat résidentiel laisse supposer que cette seconde part a diminué depuis lors.

Le territoire communal est largement occupé par l'agriculture qui couvre environ 1940 hectares, soit 85 % de la superficie communale. Au sein de l'agriculture, la majorité des terres – soit 73 % – est réservée aux grandes cultures, on compte 11 % de terres enherbées situées principalement dans les villages et à la périphérie de ceux-ci et 1% est consacré aux vergers de hautes tiges que l'on trouve à différents états de conservation au sein des villages. Les vergers de basses tiges sont quasiment absents sur la commune, on constate une exploitation sur la commune de Waremme qui s'étend partiellement sur la commune de Remicourt.

Les zones boisées et les zones humides – comprenant les ruisseaux, les mares et étangs et les bassins artificiels occupés par des roselières – couvrent moins d'un pour cent de la surface du territoire communal.

3. INVENTAIRE DU MILIEU NATUREL DE LA COMMUNE

3.1. Généralités

La cartographie du réseau écologique identifie, localise et hiérarchise les sites naturels en fonction de leur intérêt biologique.

Par la même occasion, elle signale un certain nombre d'atouts, de faiblesses, de sensibilités ou de potentialités particulières du territoire communal, afin de pouvoir en tenir compte lors de la phase de l'élaboration des propositions de développement de la nature.

Les inventaires et la cartographie des PCDN constituent une base de réflexion objective qui nous permet de guider nos stratégies pour l'élaboration de divers projets sur le territoire communal.

La description du réseau écologique repose sur la définition de différentes zones: les "zones centrales", les "zones de développement" et les "zones de liaison". Cette terminologie fait référence à l'intérêt actuel et potentiel du milieu naturel pour la conservation de la nature. Ces différentes zones définissent par ailleurs les objectifs de gestion et d'aménagement qu'il convient d'accorder aux milieux concernés:

- Les zones centrales: elles sont à considérer comme des "sanctuaires"; elles doivent être affectées en priorité à la conservation de la nature; ce sont des milieux où tout doit être mis en œuvre pour conserver, restaurer ou développer la diversité biologique.
- Les zones de développement: elles concernent des milieux où la conservation de la nature est compatible avec un autre type d'exploitation du milieu, comme l'agriculture, la sylviculture, la pêche ou le tourisme.
- Les éléments et zones de liaison: les éléments de liaison sont généralement des éléments linéaires qui offrent des supports pour le déplacement des espèces sauvages de la flore et de la faune et assurent des contacts entre zones centrales et/ou zones de développement.

3.2. Description de la structure du paysage

Le paysage sur le territoire communal de Remicourt est caractérisé par un relief très plat et des *open-field*¹ dégageant des lignes de vue très ouvertes. Au nord, la présence de l'autoroute constitue une barrière nette qui limite les perspectives visuelles.

L'analyse du relief permet d'identifier deux lignes de crête principales orientées nord-sud et séparant le territoire communal en trois grandes unités paysagères: le plateau de Pousset, le vallon de l'Yerne et le plateau de Momalle.

¹ Le terme *open-field* désigne un paysage agraire à caractère largement ouvert.

Le plateau de Pousset

Cette unité présente un relief de plateau très légèrement ondulé. Les abords du village et le Thier de Bovenistier sont occupés par des terres de grande culture formant des opens-fiel. L'absence d'éléments structurant le paysage et de points d'appel est assez marquante.



Le vallon de l'Yerne

L'Yerne présente des versants en pente très légère principalement occupés par des terres agricoles.

Le fond de la vallée l'Yerne et par un villages contigus : et Hodeige. On y plusieurs éléments dont notamment des peupliers, ainsi que Remicourt et Hodeige de construction dernières années, de ces villages.

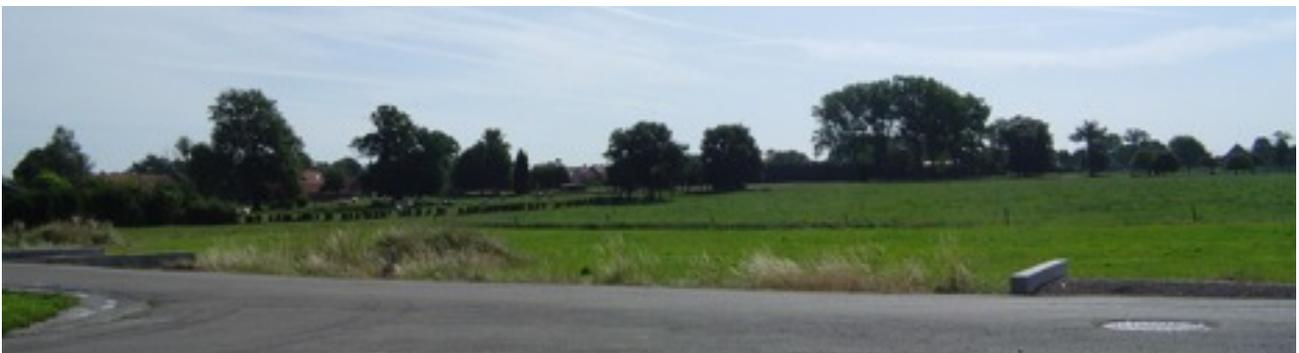


est occupé par cordon de plusieurs Remicourt, Lamine trouve également linéaires végétaux alignements de plusieurs vergers. ont vu l'installation moderne ces altérant la typicité Lamine a en

revanche conservé un aspect plus rustique. Tout au long de l'Yerne, on peut remarquer la présence de nombreuses fermes "en carré", typiques de la Hesbaye.

Le plateau de Momalle

Il s'agit d'un plateau faiblement ondulé dont le centre est occupé par le village de Momalle. Celui-ci présente un aspect assez typique de la Hesbaye avec de nombreuses fermes en carré et plusieurs éléments bocagers dont des vergers assez bien conservés. La campagne qui entoure le village est très ouverte et présente peu de points de repère sinon quelques éléments très artificiels



3.3. État du réseau écologique et de la biodiversité

Évaluation générale de l'importance de la biodiversité

Le réseau écologique présente une couverture particulièrement faible sur la commune de Remicourt puisqu'il couvre seulement 39 hectares, ce qui représente seulement 1,7 % du territoire. Par ailleurs, on constate que les zones centrales sont non seulement rares, mais aussi principalement représentées par des milieux artificialisés (Bassins d'orages).

Les zones de développement sont en majeure partie représentées par des vergers de haute tige qui constituent surtout une opportunité d'habitat pour l'avifaune et l'entomofaune. Quelques bosquets, prairies et plans d'eau viennent compléter ces zones de développement.

Le maillage écologique est relativement bien présent au sein des villages par la présence de quelques haies d'essence indigènes et d'arbres en alignement. Il est cependant beaucoup plus restreint dans les campagnes séparant les villages où les liaisons arbustives sont très absentes. On note seulement des éléments linéaires liés à la végétation en bordure de la voie ferrée, la présence de quelques fossés d'égouttages, notamment au bas du talus de remblai de la LGV, mais dont l'effet de liaison est relativement limité et enfin, quelques tournières liées à des mesures agrienvironnementales, notamment au bord de l'Yerne.

À l'échelle régionale, le réseau écologique de Remicourt est isolé de la vallée du Geer située au nord par la présence de l'autoroute A3-E40, doublée de la LGV, qui constitue une barrière infranchissable pour la faune terrestre. Le réseau écologique est lié aux éléments naturels situés au sud par la présence de l'Yerne et aux éléments situés à l'ouest et à l'ouest par quelques reliquats de bandes boisées longeant la voie ferrée. Cependant, l'absence d'élément de maillage écologique dans les campagnes limite fortement ces possibilités de jonction.

La biodiversité est pauvre sur l'ensemble de la commune du fait de l'absence générale de milieux écologiques pouvant servir d'habitat ou de couloir de migration pour la faune terrestre. On note toutefois la présence de quelques amphibiens comme la grenouille rousse (*Rana temporaria*), le crapaud calamite (*Bufo calamita*) et des tritons (*Triturus* sp.) au niveau de quelques mares et de certains bassins d'orages.

Au niveau de l'avifaune, on peut signaler la présence d'un couloir de migration pour le chardonneret (*Carduelis carduelis*) et le sizerin flammé (*Carduelis flammea*), suivant le tracé de l'Yerne. On note aussi la présence de la chouette chevêche (*Athene noctua*), du hibou moyen-duc (*Asio otus*) et du héron cendré (*Ardea cinerea*).

Inventaire et état des lieux au niveau de la commune de Remicourt

Les zones centrales caractéristiques identifiées regroupent les milieux suivants:

- les ruisseaux, principalement l'Yerne;
- les roselières colonisant les bassins d'orage de Pousset et Remicourt;
- les fourrés de la motte castrale.

Aucune zone centrale restaurable n'a pu être identifiée.

Les zones de développement reprennent essentiellement les milieux suivants:

- les vergers de hautes tiges bien conservés au sein des villages;
- quelques prairies extensives;
- quelques fourrés et prairies rudérales;
- quelques plans d'eau présentant un intérêt.

Les zones et éléments de liaison constituent le maillage écologique du territoire. Cette trame de petits éléments linéaires ou ponctuels contribue à relier les zones centrales et les zones de développement. Plusieurs composantes principales sont identifiées sur le territoire de Remicourt:

- le réseau de haies d'essences indigènes;
- le réseau d'alignement d'arbres;
- quelques fossés liés à l'écoulement des eaux;
- le bords des routes en fauchage tardif;
- les tournières enherbées en mesure agrienvironnementale.



Évolution de la biodiversité

Le développement des techniques modernes de l'agriculture à travers la mécanisation, l'utilisation d'engrais chimique et de pesticides, les drainages et les remblaiements, ont fait disparaître bon nombre d'espèces sauvages naguère répandues dans le territoire rural.

3.4. Description du réseau écologique

Zones centrales caractéristiques

Le bassin écrêteur de crue de Remicourt

Ce bassin, d'une superficie de deux hectares, peut être inondé en cas de crues. Il accueille des oiseaux, dont le canard colvert (*Anas platyrhynchos*). Autour du bassin écrêteur, on observe une roselière largement occupée par le roseau (*Phragmites australis*) et la grande ortie (*Urtica dioica*) et colonisée par plusieurs buissons de saule blanc (*Salix alba*) et de saule hybride (*Salix x sericans*). On y trouve également le lycoper (*Lycopus europaeus*), l'iris jaune (*Iris pseudacorus*) et la stellaire aquatique (*Stellaria alsine*). Enfin, on note la présence du héron cendré (*Ardea cinerea*) au niveau de cette roselière.



Le bassin d'orage de Pousset

Ce bassin d'orage est entouré de buisson de saule blanc (*Salix alba*). L'ensemble du bassin est colonisé par une roselière comprenant le roseau (*Phragmites australis*) et la massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) essentiellement. On signale la présence d'un amphibien protégé et particulièrement rare en Hesbaye : le crapaud calamite (*Bufo calamita*).



Le site de la motte castrale

La motte castrale est occupée par une végétation principalement buissonneuse. On y trouve du sureau noir (*Sambucus nigra*), de l'aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) et des ormes champêtres (*Ulmus minor*).

Cette végétation de buisson accueille différentes espèces ornithologiques comme le hibou moyen-duc (*Asio otus*), le pic épeiche (*Dendrocopos major*), le geai des chênes (*Garrulus glandarius*) et le grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*).

À proximité de cette motte castrale, on trouve deux autres sites intéressants:

- Au nord, à proximité de l'église de Lamine, on peut remarquer un alignement de

plusieurs vieux arbres creux. Ces derniers constituent un habitat de choix pour des rapaces nocturnes tels que la chouette chevêche (*Athene noctua*) et le hibou moyen-duc (*Asio otus*).

- À l'est, on note la présence d'une haie libre assez diversifiée en espèce indigène au lieu-dit "le Frenay". Cette haie accueille plusieurs espèces de l'avifaune, dont le grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*) et le pic épeiche (*Dendrocopos major*). Enfin, au niveau de cette haie, on signale la présence d'une mare servant de lieu de reproduction pour la grenouille rousse (*Rana temporaria*) et des tritons (*Triturus* sp.).

Éléments du maillage écologique

Le réseau de haie d'essences indigène

Il s'agit le plus souvent de haies libres, plus rarement de haies taillées, hormis aux abords des villages. Les haies sont composées d'un mélange d'essences ligneuses telles que: les aubépines (*Crataegus monogyna* et *C. laevigata*), le prunellier (*Prunus spinosa*), le sureau noir (*Sambucus nigra*), le noisetier (*Corylus avellana*), le charme (*Carpinus betulus*), le rosier des chiens (*Rosa canina*),...

On trouve également des espèces, souvent d'origine plantées, telles que: la viorne obier (*Viburnum opulus*), le troène commun (*Ligustrum vulgare*), le fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*). Certaines haies contiennent également des arbres peu fréquents dans nos régions comme l'orme champêtre (*Ulmus minor*).

Les arbres et arbustes de ces éléments linéaires s'accompagnent d'un très grand nombre d'espèces herbacées et produisent quantité de graines et de fruits dont se nourrissent les oiseaux.

Le réseau d'alignement d'arbres

Moins fourni que le précédent, ce réseau n'en représente pas moins un grand intérêt. Les rangées d'arbres sont souvent composées le long des routes de hêtres (*Fagus sylvatica*), de chênes pédonculés (*Quercus robur*), de tilleuls (*Tilia* sp.), de peupliers (*Populus* sp.)..., et le long des ruisseaux et rivières d'aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*) et de saules (*Salix* sp.). En outre, ils augmentent fréquemment la qualité paysagère locale. On trouve encore sur la commune de nombreux alignements de peupliers et de saules entretenus en têtards en bordure de cours d'eau.

Les tournières enherbées, bandes extensives et bandes fleuries

Quelques exploitants agricoles ont implanté des bandes, herbeuses ou fleuries, exploitées de manière extensive et sans intrants en bordure de parcelles agricoles. Ces bandes contribuent efficacement au maillage écologique.

Les fossés artificiels d'écoulement des eaux

Plusieurs fossés d'égouttage peuvent servir d'éléments de jonction entre différentes zones, essentiellement pour le passage de la faune terrestre. Au niveau floristique, ces fossés bétonnés ne présentent pas d'intérêt propre, mais ils sont souvent bordés de bandes de prairies à l'abandon susceptible d'accueillir une flore relativement diversifiée. Cette flore peut notamment être influencée par l'humidité apportée par ces fossés.



Les bords des routes en fauchage tardif

Le fauchage tardif est une mesure de gestion qui a pour but de préserver la nature encore présente sur les talus et accotements. Il permet aux espèces herbacées de fleurir et de produire des semences. Ce fauchage profite également aux espèces animales. Il permet d'étendre l'habitat de plusieurs espèces, notamment dans les plaines agricoles et de constituer des zones de refuges en période des moissons.



3.5. Conclusions

Le paysage sur le territoire communal de Remicourt est caractérisé par un relief très plat et des opens-fiel dégageant des lignes de vue très ouvertes. Malheureusement, la présence de l'autoroute, au nord, constitue une barrière nette qui limite les perspectives visuelles.

Le développement de l'agriculture intensive sur le territoire communal contribue à la diminution de la biodiversité.

L'analyse du relief permet d'identifier deux lignes de crête principales orientées nord-sud et séparant le territoire communal en trois grandes unités paysagères: le plateau de Pousset, le vallon de l'Yerne et le plateau de Momalle.

L'état des lieux du réseau écologique communal met en évidence:

- Trois zones centrales regroupent les milieux suivants:
 - les ruisseaux, principalement l'Yerne;
 - les roselières colonisant les bassins d'orage de Pousset et Remicourt;
 - les fourrés de la motte castrale.
- Quelques zones de développement reprennent principalement les milieux suivants:
 - les vergers de hautes tiges bien conservés au sein des villages;
 - quelques prairies extensives;
 - quelques fourrés et prairies rudérales;
 - quelques plans d'eau présentant un intérêt.
- Quatre zones et/ou éléments de liaison constitués notamment des composantes suivantes:
 - le réseau de haies d'essences indigènes;
 - le réseau d'alignement d'arbres;
 - quelques fossés liés à l'écoulement des eaux;
 - les tournières enherbées en mesure agrienvironnementale.
- Qu'aucune zone centrale restaurable n'a été identifiée.

4. PROGRAMME D'ACTION

4.1. Stratégie générale

Le P.C.D.N. s'appuie sur les deux axes suivants:

- le diagnostic du réseau écologique communal, réalisé par aCREA, qui nous donne une vision globale des milieux et de leurs connections;
- le partenariat qui constitue les forces vives locales autour du pouvoir communal.

La première démarche communale a été de rechercher un coordinateur local bénévole et disponible, intéressé par la nature, l'environnement, la biodiversité et capable de rassembler le plus grand nombre de personnes et/ou associations susceptibles de s'impliquer dans le P.C.D.N.

Suite aux premières réunions d'information, un partenariat varié a élaboré progressivement son mode de fonctionnement. La présence active d'échevins, de conseillers communaux, de fonctionnaires communaux et régionaux, d'enseignants, d'agriculteurs, de jeunes, de pensionnés, d'entrepreneurs de jardins... est le gage d'une richesse de réflexion qui débouche sur des actions diversifiées.

L'état des lieux et propositions de développement du patrimoine naturel proposé par aCREA nous donne des orientations et des priorités dans les tâches à réaliser par les différents groupes de travail. L'intégration de ces propositions dans les fiches-actions est donc indispensable.

L'autonomie des différents partenaires ne doit cependant pas être omise afin que ces derniers puissent développer des actions en fonction de leur sensibilité.

4.2. Stratégie par groupe

Il a été décidé, de manière collégiale, la création de deux groupes de travail:

- groupe "sensibilisation",
- groupe "actions".

Le coordonnateur local assure la gestion des deux groupes tout en effectuant la liaison fonctionnelle entre eux.

Le premier groupe "sensibilisation" a pour objectifs actuels la rédaction des "fiches-actions", la conception d'un logo spécifique et la conception du "folder" ayant pour objet de faire connaître le PCDN à tous les Remicourtois .

Le second groupe "actions" concrétise les fiches-actions sur le terrain. Les actions suivantes ont déjà été menées en tout ou en partie: plantation de plus de 1000 végétaux dans quatre talus, entretien de ces derniers et mise en place de deux perchoirs à rapaces.

De temps à autre, les deux groupes se sont regroupés en vue de prendre une décision collégiale sur des sujets transversaux.

La convivialité et les actions sur le terrain ont déjà permis d'associer de nouveaux partenaires et de renforcer la cohésion dans les groupes et entre les citoyens.



Choix de notre logo



Plantation de talus



Repas dans la bonne humeur

4.3. Fiches – actions

Avant la finalisation du bilan écologique, les partenaires ont réfléchi à l'élaboration d'actions en rapport avec leur sensibilité de l'environnement et par la suite, les propositions reprises dans le rapport final rédigé par aCREA ont été intégrées.

Le groupe "sensibilisation" décide de commun accord les "fiches-actions" à concevoir puis un membre en rédige le contenu qui sera éventuellement amendé en réunion plénière.

Via les procès-verbaux des réunions, chaque membre du P.C.D.N. est informé des actions et/ou réflexions des groupes.

Le coordinateur local se porte garant de la cohérence des différentes fiches.

Les fiches seront réalisées à court, à moyen ou à long terme. Il ne faudrait toutefois pas omettre que de nouvelles "fiches-actions" verront probablement le jour au fil des années et de l'élargissement du partenariat.

Les différentes "fiches-actions" conçues par les partenaires du PCDN de Remicourt sont annexées à cette charte.

5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Malgré sa faible superficie (2.258 hectares), ses 74 kilomètres de voiries et son agriculture très développée, le territoire de la commune de Remicourt présente néanmoins des biotopes intéressants souvent méconnus du grand public.

La préservation de la faune et de la flore sera notre priorité. Pour ce faire, il sera indispensable de développer les liaisons arbustives et arborées au sein et à l'extérieur des villages tout en veillant à ne pas nuire au caractère ouvert du paysage.

Nos actions prioritaires concerneront la préservation, le rétablissement et l'amélioration du patrimoine naturel. Par la suite, diverses actions de sensibilisation de la population seront nécessaires en vue de faire mieux connaître les richesses biologiques locales méconnues.

Lorsque le PCDN de Remicourt aura "pris ses marques" et aura concrétisé plusieurs projets en impliquant de nombreux concitoyens, il participera de manière significative à l'image de Remicourt en tant que commune encore plus verte où il fait bon vivre.

6. ANNEXES

6.1. Liste des partenaires

Monsieur	BUSTIN	Benoît	Conseiller communal et agriculteur
Monsieur	CHARLIER	Frédéric	Citoyen
Monsieur	DANLOY	Alain	Citoyen
Madame	DANLOY	Joëlle	Citoyenne
Madame	DE TEMMERMAN	Antoinette	Citoyenne
Monsieur	DELAVA	Joseph	Échevin
Monsieur	DENGIS	Robert	Citoyen
Monsieur	DEPAS	Lambert	Agriculteur
Monsieur	DESAUBIES	Michel	Animateur directeur du Centre Culturel de Remicourt
Monsieur	DEVADDER	Christophe	Agriculteur
Monsieur	DUMONT	Christophe	Citoyen
Monsieur	FORTEMAISON	Didier	Agent PCDN FRW
Monsieur	FRAIPONT	Victor	Citoyen
Monsieur	GELAESEN	Christian	Citoyen
Madame	GELAESEN	Liliane	Conseillère communale
Monsieur	GELAESEN	Renaud	Citoyen
Madame	GELAESEN	Rose-Marie	Conseillère communale
Madame	GERADON	Simone	Agricultrice
Monsieur	GUILLAUME	Marc	Conseiller communal et coordonnateur local du PCDN
Monsieur	HALLEUX	André	Citoyen
Monsieur	HALLEUX	Philippe	Agriculteur
Monsieur	HEYNE	Jean-Marie	Bourgmestre
Madame	JACQUET	Claire	Citoyenne
Monsieur	JOASSIN	Ferdinand	Conseiller communal
Monsieur	LAHAYE	André	Conseiller communal et agriculteur
Madame	LEBURTON	Valérie	Conseillère communale
Monsieur	LHOEST	Luc	Citoyen
Monsieur	LHOEST	Simon	Citoyen
Madame	LIBIOUL	Dominique	Citoyenne
Monsieur	MALCOURPS	Pierre	Agriculteur
Monsieur	MAQUOI	Henry	Échevin
Monsieur	MATHY	Fernand	Agriculteur
Monsieur	MELCHIOR	Philippe	Citoyen

Monsieur	MESDAGT	Roger	Citoyen
Madame	MEUREAU	Marie-Octavie	Conseillère communale
Monsieur	MEYERS	Michel	Entrepreneur de jardins
Monsieur	MIEVIS	Francis	Citoyen
Monsieur	MISSAIRE	Thierry	Citoyen
Monsieur	MOËS	Jean-Luc	Citoyen
Monsieur	MOËS	Julien	Citoyen
Monsieur	MOLS	Julien	Coordinateur Contrat Rivière du Haut Geer
Monsieur	MONCEAU	Joseph	Citoyen
Madame	ORY	Vinciane	Citoyenne
Madame	PIRARD	Yvonne	Échevine
Madame	RASIR	Françoise	Conseillère communale
Monsieur	RENQUIN	Marcel	Président du CPAS
Monsieur	ROBERTI	Pierre	Agriculteur
Madame	ROMAIN	Annie	Échevine
Monsieur	SALMON	Thierry	Citoyen
Monsieur	SCIORRE	Armand	Citoyen
Monsieur	SEUTIN	René	Conseiller communal et agriculteur
Madame	SIOR	Christiane	Conseillère communale
Monsieur	TINLOT	Paul	Citoyen
Monsieur	VANDEBEMDEN	Christian	Secrétaire communal
Monsieur	WARNANT	Jean-Paul	Agriculteur

6.2. Récapitulatif des "Fiches - actions"

1. Création d'un logo spécifique au PCDN de Remicourt.
2. Faire connaître le PCDN de Remicourt.
3. Création d'un dépliant.
4. Création d'un site internet.
5. Mise en place d'un groupe Facebook "PCDN de Remicourt".
6. Plantation de haies le long des chemins et talus.
7. Plantation d'arbres isolés.
8. Entretien des plantations.
9. Le fauchage tardif.
10. Installation de nichoirs pour passereaux et avifaune locale
11. Placement de nichoirs à insectes.
12. Aménagement de perchoirs à rapaces.
13. Entretien des structures mises en place.
14. Création d'une promenade écologique.
15. Mise en valeur écologique de la Motte castrale de Lamine.
16. À la découverte d'arbres remarquables de Remicourt.
17. Sensibilisation à l'utilité des abeilles dans notre région.
18. Implantation de ruches
19. Réalisation d'un sentier le long d'un "ruisseau suspendu".
20. Réhabilitation écologique du bassin d'orage de Pousset.
21. Opération "rivière et rues propres".
22. Sensibilisation des agriculteurs aux mesures agroenvironnementales.
23. Remicourt en gestion différenciée

6.3. Les "Fiches - actions"